



SYNDICAT DE L'ORGE

MAIRIE DE VILLIERS

2025/00553

28 FEV. 2025

Original transmis pour action JURISA / PJ
Copie pour info
Délai de Réponse

Viry-Châtillon, le 27 FEV. 2025

Monsieur Gilles FRAYSSE
Maire de Villiers-sur-Orge
HOTEL DE VILLE
91700 VILLIERS-SUR-ORGE

N/Réf : CDM/MP/FBO/JMB/FC/ N° 2025/246

Affaire suivie par Cassandra Dume

☎ 01 69 12 25 74

✉ cassandre.dume@syndicatdelorge.fr

Objet : Avis du Syndicat de l'Orge sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de Villiers-sur-Orge

Monsieur le Maire,

La commune de Villiers-sur-Orge a arrêté le projet de modification de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 17 décembre 2024.

Par courrier reçu le 23 janvier 2025, le Syndicat de l'Orge a été consulté en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis au titre des compétences suivantes : « transport des eaux usées et des eaux pluviales », « traitement des eaux usées et des eaux pluviales », « assainissement non collectif », « eaux usées assimilées domestiques et non domestiques », « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et missions associées » et « milieux naturels et ouverture au public ».

Ainsi, le Syndicat de l'Orge vous fait part de son avis favorable au projet de révision de PLU et des remarques suivantes.

Le Syndicat relève la suppression de l'OAP « Les Sénillères » et de l'OAP « Les Mollières ». Le secteur « Les Sénillères » est classé en zone N d'où 80 logements en moins ; le secteur « Les Mollières » en partie en zone N et en espace vert protégé (5 logements en plus, via une densification de la zone UH).

Par ailleurs, le Syndicat note l'extension de la zone N sur le secteur du Bois de la Seigneurie et sur le boisement à côté de l'espace culturel Colette, ainsi que la modification de l'emplacement réservé n°2 destiné initialement à la création d'un parking et qui deviendra un espace vert.

Ces changements de zonage participent à la préservation de la trame verte sur la commune en créant de nouveaux espaces dédiés à la biodiversité.



SYNDICAT DE L'ORGE

Le Syndicat finalise son schéma directeur sur la trame verte, bleue et noire. Les relevés et cartographies sont achevés et seront bientôt communiqués au près des communes. Vous trouverez ci-joint les enjeux actuels liés aux secteurs nouvellement classés en zone N.

Cet engagement complète les secteurs repérés par le Syndicat.

Le Syndicat salue l'annexion au PLU d'une charte de l'arbre.

Bien que le PLU ne modifie pas le secteur du camping, classé en Nc, le Syndicat tient à confirmer que ce secteur a été impacté par les événements du 9 au 11 octobre 2024. Tout aménagement, intervention sur cette zone, doit intégrer le risque inondation.

Le Syndicat de l'Orge informe qu'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie existe pour financer les études et travaux menant à la déconnexion effective du réseau d'eaux pluviales. L'animatrice « eaux pluviales » du Syndicat peut accompagner les collectivités dans cette démarche. Vous pourrez prendre contact avec Suzelle HECHT (01 81 86 04 71 - suzelle.hecht@syndicatdelorge.fr).

Dans le cadre de notre politique environnementale, les annexes vous sont transmises de manière dématérialisée via le lien sharepoint ci-dessous :

<https://sivoo91.sharepoint.com/:f/g/echanges-fichiers/EilULtj4aStJos5GVdrZThwB-cZ73wwUVhHPR6x-KoJnXw?e=fEOKIB>

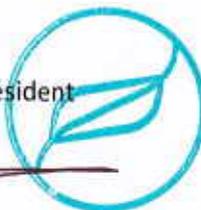
Dans le cadre du suivi des documents d'urbanisme de toutes les communes adhérentes au Syndicat de l'Orge, le Syndicat vous prie de bien vouloir lui transmettre, après son approbation, la version définitive du PLU de votre commune.

Par ailleurs, afin de contribuer à la numérisation des documents d'urbanisme de l'ensemble du territoire français impulsée par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), le Syndicat vous demande de lui transmettre les données de votre PLU au format CNIG.

Le service urbanisme du Syndicat de l'Orge, en la personne de Cassandre DUME (01 69 12 25 74 – cassandre.dume@syndicatdelorge.fr), reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués. *et cordiaux*

Le Président



François Cholley

SYNDICAT DE L'ORGE